



**P ASSOCIATIF**

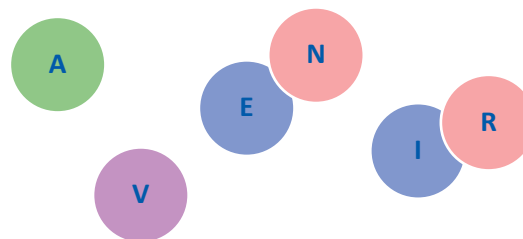
**R 2017 - 2022**

**O**

**J**

**E**

**T**





## Présentation de l'Association

Lorsque, le 10 juillet 1923, le juge Henri ROLLET déclarait au *Journal officiel* une association dénommée *Service social de l'enfance en danger moral* (SSEDM), reconnue d'utilité publique en 1928, qui aurait pu se douter que plus de quatre-vingt-dix ans plus tard, elle serait l'une des plus importantes dans notre pays à se consacrer à la protection de l'enfance? Le juge Henri ROLLET fut soutenu dans cette entreprise par le magistrat Adolphe AUBRY et par trois femmes: Olga SPITZER, mécène, Chloé OWINGS, une américaine experte en justice des mineurs et en travail social, et Marie-Thérèse VIEILLOT, Assistante sociale, l'une des premières professionnelles du service social français. À ses débuts, le siège de l'Association se trouvait au Tribunal pour enfants et adolescents du palais de justice de Paris (Seine). Le but était d'effectuer « des enquêtes et des démarches dans l'intérêt des enfants délinquants ou difficiles ».

En prenant cette initiative, les fondateurs ont posé en France les premiers jalons du secteur

de la protection socio-judiciaire des mineurs en milieu familial.

Dès le début des activités, ils ont éprouvé la nécessité d'évaluer davantage les besoins des enfants qui leur étaient confiés et de les préserver de conditions de vie jugées néfastes. Dans ces perspectives, les fondateurs ont ouvert en 1928 un établissement d'accueil et d'observation, le foyer de Soullins, à Brunoy dans l'Essonne, contribuant ainsi à l'émergence d'un deuxième secteur de la protection de l'enfance: l'observation et la rééducation des « enfants non intégrables à l'école », précurseur de nos actuels ITEP. Rappelons que le Professeur Eugène MINKOWSKI fut le Médecin Psychiatre de cet Établissement de 1926 à 1953.

Près de cinquante ans plus tard, l'Association composée alors de dix établissements issus de ces deux institutions sera rebaptisée « Association Olga Spitzer » en hommage à sa bienfaitrice.

Si des foyers « d'observation et de rééducation

d'enfants arriérés, malheureux ou difficiles» fonctionnaient à l'étranger, rien de tel n'était encore réalisé sur le sol français. L'Association Olga Spitzer, ou plutôt le Service Social de l'Enfance en Danger Moral (SSEDM), qui est la structure associative d'origine, peut donc être considérée comme précurseur du dispositif de la protection de l'enfance. À partir des années 1930, le SSEDM servira de modèle, ou au moins de référence, aux services sociaux près des tribunaux qui apparaissent dans les principales agglomérations françaises. Les pratiques de nos assistantes sociales contribueront à forger l'une des principales formes légales de la protection de l'enfance: l'assistance éducative, intégrée dans l'article 375 du Code civil. De même, le foyer de Soullins deviendra rapidement un lieu d'expérimentation et de formation pour les pionniers de la «rééducation».

Les plus de quatre-vingt-dix années qui ont suivi la naissance du SSEDM se caractérisent par un développement institutionnel considérable. L'Association Olga Spitzer se compose aujourd'hui de vingt-et-un Établissements et Services répartis sur Paris, les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, et du Val-de-Marne. Elle emploie près de neuf cents salariés qui accompagnent plus de dix mille mineurs par an. Inscrites dans des missions d'intérêt général et d'utilité sociale, les activités de l'Association sont autorisées, réglementées, contrôlées et financées par les pouvoirs publics: l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dépendant des Conseils départementaux, les Agences Régionales de Santé (ARS), les services

de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), la Sécurité sociale, et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF). L'Association met en œuvre des actions de prévention et de médiation, d'investigation et d'évaluation, d'interventions éducatives et sociales, de suivis médico-sociaux, ainsi que des prises en charge médico-psychologiques.

S'appuyer sur les besoins de l'enfant dans leur triple dimension éducative, pédagogique et sanitaire, penser les parcours dans et hors les murs, prendre en compte les attentes de leurs parents: autant de principes qui réaffirment avec force les convictions théoriques, fondement des pratiques de l'Association bien au-delà des orientations législatives.

Dès son origine, l'Association Olga Spitzer articule son action autour du soin, de l'éducatif et du pédagogique car elle soutient le lien entre expression comportementale et manquement éducatif. Ainsi, dans une perspective humaniste, chaque établissement s'inscrit dans le champ de la psychothérapie institutionnelle afin de mieux prendre en compte la globalité du sujet, sa place dans la ville et la multiplicité des transferts adressés à l'institution, et à tous ses professionnels.

Si la psychanalyse reste l'outil de compréhension des mouvements psychiques, elle n'est plus pour autant le seul vecteur des soins. Les prises en charge se sont depuis largement enrichies et diversifiées en particulier des pratiques systémiques et cognitivo-comportementales selon les secteurs d'activités et selon les besoins des jeunes accueillis.

Dans ce contexte d'évolutions des soins, de réformes institutionnelles, législatives, et de transformation de notre société, le temps est venu de réaffirmer notre attachement à nos valeurs partagées, de rappeler notre identité et notre philosophie inscrites dans notre Charte, à travers notre Projet associatif.

Notre Association positionne l'enfant, l'adolescent, en lien avec sa famille, au centre de son action.

Ainsi, l'article 1 des statuts indique:

«L'association dite *Association Olga SPITZER*, fondée en 1923 sous le nom de *Service Social de l'Enfance en Danger Moral* a pour but de concourir à

- la protection des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique;
- la réinsertion de ces jeunes dans leurs familles et dans leur environnement: structures scolaires – sociales – professionnelles – de loisirs...

par

- des actions de prévention;
- des interventions éducatives et sociales;
- des suivis et prises en charge médico-psychologiques;
- et des contributions à la recherche et la mise en place de mesures nouvelles de protection et de prise en charge de la jeunesse.»

Ce projet associatif, élaboré sur la base d'une participation active de tous, implique une gouvernance qui saura donner à nos orientations un nouvel élan, des objectifs clairement déclinés, tout en explorant de nouveaux champs d'action à partir de notre expertise et de nos savoirs faire. Nous nous appuierons, ainsi que nos partenaires, sur un socle institutionnel stable et résolument orienté vers l'avenir, renforcé par des stratégies d'actions à portée pluriannuelle.



## Introduction au Projet

Avec la loi du 2 janvier 2002, il y a plus de quinze ans, le secteur social et médico-social a amorcé un tournant. Un grand nombre de textes législatifs et réglementaires sont venus compléter cette loi pour les personnes en situation de handicap ou relevant du domaine de la protection de l'enfance. Ces textes visent à développer la prise en compte des besoins des personnes accompagnées.

Le 23 février 2017, le Haut Conseil du Travail Social (HCTS) a adopté une définition du travail social. Elle reconnaît officiellement la participation des usagers à leur accompagnement et souhaite apporter une réponse à la crise de sens exprimée par certains professionnels.

*« Le travail social est un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des*

*personnes concernées, dans un processus de co-construction. Il se fonde sur la relation à l'autre, dans sa singularité et le respect de sa dignité.*

*Il vise à permettre l'accès effectif de tous à l'ensemble des droits fondamentaux et à assurer la place de chacun dans la cité. Le travail social s'inscrit historiquement dans les valeurs républicaines, le respect des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution. Les principes de solidarité, de justice sociale, de laïcité, de responsabilité collective, et le respect des différences, des diversités, de l'altérité sont au cœur du travail social.*

*Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation citoyenne, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, la transformation sociale, le développement social, la cohésion de la société. Il participe au développement du pouvoir d'agir des personnes et des groupes dans leur environnement.*

*En cohérence avec la définition internationale, et défini au niveau national, le travail social se décline sur les territoires dans le respect des principes généraux énoncés ».*

L'Association et ses professionnels se reconnaissent pleinement dans ces principes.

Parallèlement, le financement des activités est de plus en plus contraint, la concurrence accrue notamment par la mise en place des appels à projets. Ainsi la place des associations et leur capacité d'innovation sont questionnées.

L'Association Olga Spitzer, riche d'environ neuf cents salariés, et d'un dialogue social innovant de qualité, se doit de réinterroger ses pratiques, en s'adaptant aux dispositions légales et aux nouvelles modalités de financement, tout en restant acteur incontournable du territoire, en développant ses actions sur la base de valeurs fortes inscrites dans sa charte :

### *Le Respect, la Solidarité, la Laïcité, l'Engagement et l'Indépendance*

Pour consolider sa place dans le champ social et médico-social, l'Association s'est interrogée sur sa visibilité, son organisation et son développement, mobilisant l'ensemble des salariés à sa réflexion, dans le cadre de la réactualisation de son Projet institutionnel. De là, trois axes stratégiques ont émergé, que sont :

- consolider, développer et innover ;
- favoriser la pluridisciplinarité et la transversalité ;
- mieux se connaître, mieux se faire connaître.

Ces axes reprennent les propositions formalisées lors de groupes de travail regroupant de nombreux salariés, autour de cinq thématiques :

- la lisibilité, la visibilité et la communication ;
- la transversalité ;
- les relations avec les jeunes, les familles, les partenaires et l'ouverture au bénévolat ;
- la formation, le développement personnel ;
- le développement et les nouvelles missions.

# LES AXES STRATÉGIQUES POUR PENSER ET AGIR ENSEMBLE AU BÉNÉFICE DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS(ES), ET DES JEUNES ADULTES

Ces axes qui seront développés au cours des cinq prochaines années trouvent leurs racines dans les pratiques fondées sur un positionnement institutionnel bien ancré dans l'histoire. Elles sont enrichies par des évolutions théorico-cliniques centrées sur la réponse aux besoins des enfants et des adolescents.



## Consolider, développer, innover

### Les enjeux

La complexité de notre secteur et la volonté associative d'être attentif aux réponses à apporter à l'évolution des besoins du public accueilli, imposent la formalisation d'une politique prospective de développement. Cela consiste à peser sur son environnement et être force de proposition.

Nos pratiques sont en continuelle évolution afin de répondre au plus près des besoins, des attentes, et de la demande. Cette dynamique, soutenue par des recherches-actions, est gage d'innovation.

Ce projet associatif doit renforcer la place des bénévoles, source d'ouverture, de communication, et d'apport de compétences.

Quant aux contraintes financières, elles ne devront pas constituer un frein aux actions engagées.

### L'état des lieux

Olga Spitzer est actuellement implantée dans quatre départements franciliens : Paris, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, et le Val-de-Marne.

Son développement s'inscrit aujourd'hui principalement dans le cadre de réponses à différents appels à projets, en cohérence avec la charte associative et les statuts de l'Association.

Parallèlement, sont développées différentes formes d'expérimentations, notamment en matière d'action collective.

Pour ce faire, l'Association participe à des travaux de recherche et d'innovation.

Des bénévoles interviennent déjà pour des activités de soutien scolaire, des ateliers contes, des accompagnements, et des familles de parrainage. Cette intervention reste encore marginale, en raison de la volonté, portée dès l'origine, de professionnaliser l'œuvre charitable bénévole.

### Les orientations sur les 5 prochaines années

Un cadre sera donné et formalisé pour le déploiement de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'Association devra affirmer son positionnement institutionnel théorique relatif à la prise en charge des personnes accueillies. Elle devra investir de nouveaux champs d'intervention et de nouveaux territoires, notamment des projets internationaux sur les sujets sociaux et médico-sociaux.

L'Association doit se doter d'une politique du bénévolat, dans le cadre du travail éducatif effectué auprès des familles par des professionnels de qualité.

### Les actions proposées

#### 1 Consolider l'existant :

- par la consolidation et la valorisation des actions et des projets développés par les Établissements et Services;
- par la sécurisation du modèle économique de l'Association;
- en favorisant la mutualisation des moyens existants, à titre d'exemple : la logistique, les achats, l'utilisation des locaux...

#### 2 Développer de nouveaux Établissements et Services :

- par la réponse à des appels à projets et des expérimentations, y compris au-delà des seuls territoires d'implantation;
- par le maintien et le développement des réseaux partenariaux locaux, notamment ceux du secteur sanitaire et de l'Éducation nationale; ainsi que des réseaux de quartiers et de lieux d'habitat;
- par l'accompagnement des jeunes dans des dispositifs de préapprentissage, d'apprentissage et d'insertion professionnelle;
- par la recherche de financements diversifiés, tels que le mécénat, les dons et legs.

#### 3 Innover pour devenir force de proposition :

- en privilégiant les partenariats avec les centres de recherche des universités, en continuant à développer la réflexion clinique;
- en valorisant la diffusion des études et des recherches.

#### 4 Favoriser le bénévolat en formalisant une charte





## Favoriser la transversalité et la pluridisciplinarité

### *Les enjeux*

L'accompagnement des enfants, des adolescent-e-s, et des jeunes adultes est centré aujourd'hui sur le projet personnalisé ayant vocation à sécuriser leur parcours par des prises en charge harmonieuses et durables. Ceci appelle des coopérations renforcées entre Services, et plus de fluidité dans les échanges.

Cette logique requiert la diversification des moyens, notamment techniques, et le renforcement de la pluridisciplinarité qui existent depuis la création de l'Association.

Les enfants accompagnés et pris en charge sont les premiers acteurs de leur projet, en lien avec leur famille. Les modalités d'accompagnement font alors appel à la pluridisciplinarité et à la transversalité. Une vigilance particulière doit garantir leur participation.

Plus largement, soutenir leur citoyenneté c'est aussi pouvoir les sensibiliser aux questions qui les concernent et favoriser leur implication dans des instances de gouvernance.

### *L'état des lieux*

Les Établissements et Services se sont développés avec une certaine forme d'autonomie dans des secteurs délimités, répondant à des problématiques territorialisées, au risque aujourd'hui d'un relatif cloisonnement des pratiques institutionnelles.

### *Les orientations sur les 5 prochaines années*

La transversalité est un enjeu majeur, gage de la réussite des axes stratégiques évoqués. Elle se déclinera au niveau de l'organisation associative, et des outils mis en place.

Une politique relative à la participation et à l'implication des familles et des enfants sera amplifiée.

En matière de formation, outil de la transversalité et de la pluridisciplinarité, une politique prospective sera élaborée. Un cadre sera donné sur le développement du système d'information.

### Les actions proposées

#### 1 Favoriser les échanges et l'expertise professionnelle :

- par des rencontres institutionnalisées entre salariés, des ateliers de réflexion et des journées d'études;
- par la mutualisation interservices et la formalisation d'actions collectives.

#### 2 Mettre en place des outils permettant une réelle transversalité :

- par le développement d'un système d'information performant partagé par tous les salariés.

#### 3 Consolider les actions de formation pour élargir et développer les champs de compétences :

- faire valoir le développement personnel et l'engagement individuel par le déploiement d'Olga Spitzer Formation;
- diversifier les partenariats avec les organismes de formation.

#### 4 Mieux prendre en compte l'implication des familles dans le cadre du projet pour les jeunes et les enfants, et du projet de service en s'adaptant aux capacités d'élaboration et d'expressions des personnes accueillies, de leurs familles, ou des proches.

#### 5 Diversifier et élargir le champ des compétences pour étayer la pluridisciplinarité :

- par la mise en place notamment de partenariats répondant à la pénurie de certains métiers et compétences;
- par la transmission des compétences, des savoir-faire, et des savoir-faire expérientiels.



## Mieux se connaître, mieux se faire connaître

### *Les enjeux*

L'Association Olga Spitzer, portée par des femmes et des hommes de conviction, est riche d'une histoire singulière, d'actions de protection de l'enfance et médico-sociale. Elle a traversé près d'un siècle. Pour mieux appréhender l'avenir, il faut pouvoir transmettre son histoire, poursuivre les actions menées, le tout dans une démarche moderne et dynamique.

Le contexte de mise en concurrence des acteurs du secteur social et médico-social, incite les associations à être visibles et lisibles, pour être connues et reconnues.

Promouvoir la communication interne et externe, c'est diversifier les modes d'actions et le service rendu aux personnes accompagnées, pour sortir des cloisonnements. C'est aussi informer, mettre en réseau et transmettre.

### *L'état des lieux*

L'Association bénéficie d'une reconnaissance qui doit être soutenue et déployée sur la base d'une politique définie au niveau de l'Association. Les Établissements et Services ont créé des outils qui demandent à être valorisés et développés de façon optimale.

### *Les orientations pour les cinq prochaines années*

Pour renforcer le cadre et le sens de ses actions et de ses missions, un travail sur les approches conceptuelles portées par l'Association sera formalisé. Une politique de communication fixera les grands axes de développement, tant au niveau stratégique, qu'opérationnel.

### Les actions proposées

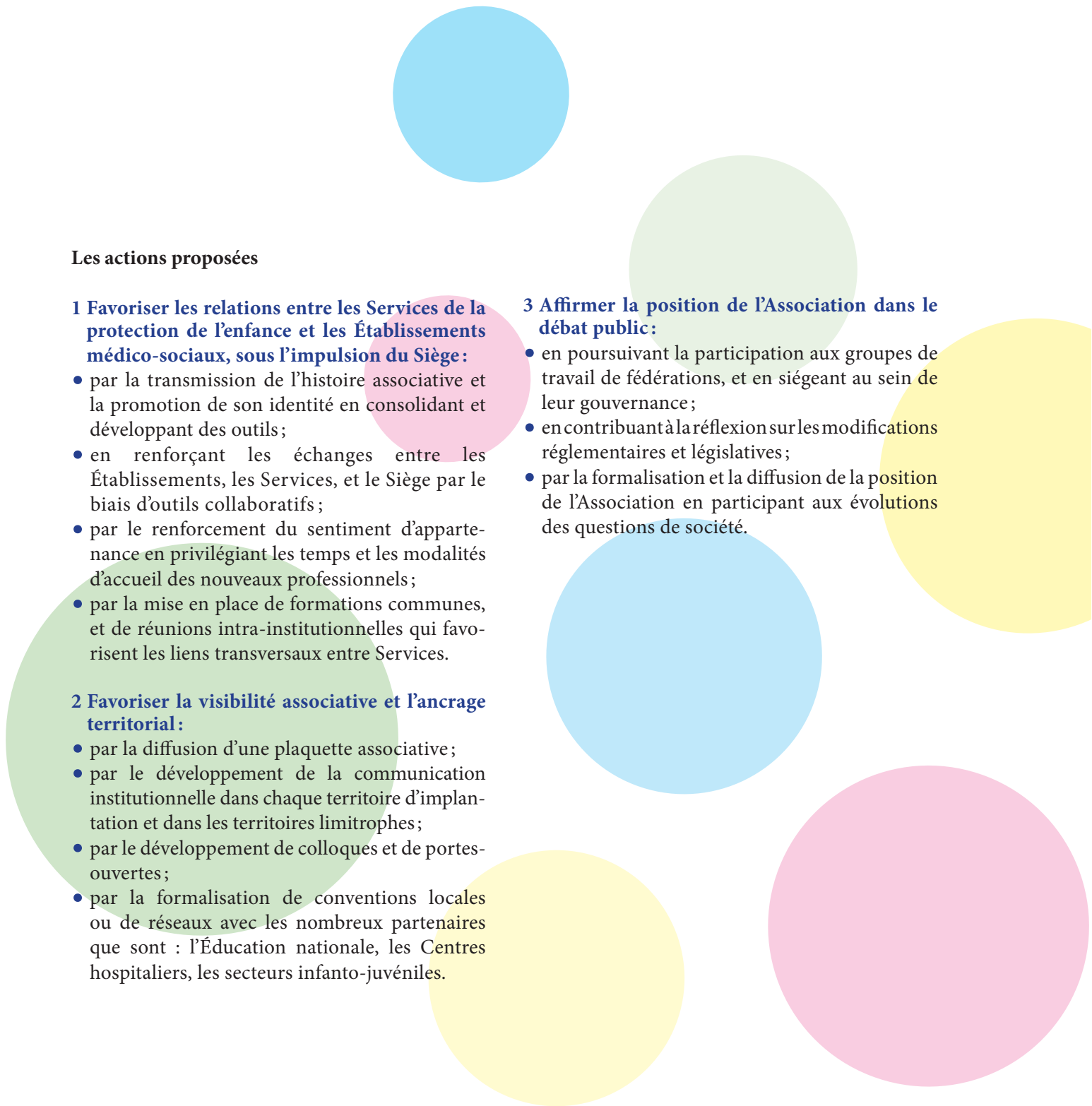
#### 1 Favoriser les relations entre les Services de la protection de l'enfance et les Établissements médico-sociaux, sous l'impulsion du Siège :

- par la transmission de l'histoire associative et la promotion de son identité en consolidant et développant des outils ;
- en renforçant les échanges entre les Établissements, les Services, et le Siège par le biais d'outils collaboratifs ;
- par le renforcement du sentiment d'appartenance en privilégiant les temps et les modalités d'accueil des nouveaux professionnels ;
- par la mise en place de formations communes, et de réunions intra-institutionnelles qui favorisent les liens transversaux entre Services.

#### 2 Favoriser la visibilité associative et l'ancrage territorial :

- par la diffusion d'une plaquette associative ;
- par le développement de la communication institutionnelle dans chaque territoire d'implantation et dans les territoires limitrophes ;
- par le développement de colloques et de portes-ouvertes ;
- par la formalisation de conventions locales ou de réseaux avec les nombreux partenaires que sont : l'Éducation nationale, les Centres hospitaliers, les secteurs infanto-juvéniles.

#### 3 Affirmer la position de l'Association dans le débat public :

- en poursuivant la participation aux groupes de travail de fédérations, et en siégeant au sein de leur gouvernance ;
  - en contribuant à la réflexion sur les modifications réglementaires et législatives ;
  - par la formalisation et la diffusion de la position de l'Association en participant aux évolutions des questions de société.
- 



## Pour ne pas conclure

Fruits d'une démarche participative, les engagements et objectifs déclinés dans ce Projet associatif se déploieront sur une période de cinq ans, ouvrant des projections d'évolutions en adéquation avec les attentes et les besoins exprimés par les jeunes, les familles, les professionnels et les partenaires.

Inscrites dans une exigence d'amélioration continue, et susceptibles d'être complétées ou modifiées en fonction des évolutions de notre secteur d'activité, les actions engagées feront l'objet d'un bilan annuel présenté par une Commission du Projet associatif, présidée de droit par le Président. Une feuille de route, validée par le conseil d'administration, précisera les modalités de son fonctionnement.

Porteur de la stratégie du Conseil d'administration et de la Direction générale, dans une démarche prospective, ce Projet associatif est un document fédérateur, garant des valeurs de notre Association.



## Une Charte garante des valeurs associatives

Approuvée lors de l'assemblée générale du 7 novembre 2002.

Créée à Paris en 1923 à l'initiative de Madame Olga SPITZER et de plusieurs autres personnalités, l'association, reconnue d'utilité publique en 1928, a pour but, selon ses statuts, de « concourir à la protection des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs, qu'ils soient en danger dans leur milieu ou perturbés sur le plan psychologique, ainsi qu'à la réinsertion de ces jeunes dans leurs familles et dans leur environnement ».

Depuis sa fondation, l'association Olga SPITZER a mis en place, à Paris et dans sa périphérie, des services et des établissements qui mènent des actions de prévention, de protection, de médiation, des interventions éducatives et sociales, des suivis et des prises en charge médico-psychologiques et psychothérapeutiques en faveur de jeunes, ainsi que des actions d'insertion en faveur d'adultes.

La présente Charte se réfère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Elle affirme les valeurs et les options fondamentales

qui inspirent l'action de l'association, en application des dispositions législatives nationales et des directives européennes en vigueur.

L'association œuvre dans la fidélité à ses origines, dans un l'esprit d'unité entre ses diverses composantes et avec une volonté permanente d'innovation et de progrès.

### L'enfant: au cœur même de la réflexion et de l'action

- Notre mission est de prendre en compte l'enfant, en respectant son histoire, d'appréhender sa situation dans sa famille et dans son entourage, d'évaluer ses potentialités pour lui permettre de mieux les développer, de comprendre ses difficultés ou sa souffrance, de contribuer à son éducation, de l'aider à préparer son avenir et son intégration dans une vie familiale, scolaire, professionnelle, sociale.
- Il s'agit de protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'exploitation physique ou mentale, de lui permettre de trouver l'équilibre dont il a besoin et de bénéficier du meilleur état de santé



physique ou psychique possible.

- Pour cela nous nous efforçons de procurer à l'enfant un cadre sécurisant, ouvert et dynamique, un accueil chaleureux et un environnement humain inspiré par la solidarité.
- Notre objectif est de créer les conditions favorables à un accompagnement éducatif ou psychothérapeutique qui s'adapte à la singularité de chaque enfant, favorise l'émergence de sa parole, lui permette de devenir un acteur de sa vie et ainsi de trouver sa place dans l'espace social.
- Quel que soit son âge, l'enfant est donc au cœur même de notre réflexion et de notre action. La recherche de son intérêt est pour nous la considération primordiale. Elle nécessite le respect de sa personnalité et de sa dignité, par-delà les différences de sexe, de nationalité, de religion, d'appartenance culturelle.
- Nous sommes à l'écoute de l'enfant, nous veillons à son droit d'expression, au respect de sa liberté de conscience et nous l'informons régulièrement des décisions qui le concernent.
- Nous nous attachons à ce que ses droits soient préservés.
- Nous veillons aussi à responsabiliser l'enfant en l'aidant à prendre conscience de ses devoirs dans sa vie personnelle et sociale et en le préparant à répondre aux exigences de sa vie de citoyen responsable.

### **La famille de l'enfant : participation et soutien à la parentalité**

- Quelles que soient les difficultés rencontrées par la famille de l'enfant et par son entourage, nous

recherchons, dans l'accompagnement de leur enfant, l'adhésion et la participation des parents.

- Chaque parent doit pouvoir être entendu et respecté dans ses attentes, associé à l'élaboration du projet d'intervention, informé du déroulement de la prise en charge et des recours possibles.
- Nous nous efforçons de soutenir chaque parent dans son rôle de parent, de favoriser les modalités d'exercice de l'autorité parentale, et de rechercher avec l'enfant et sa famille les conditions d'une vie familiale au sein de laquelle il trouverait sa place et ses droits.
- Lorsque les liens familiaux peuvent nuire au développement de l'enfant, nous cherchons d'abord à protéger celui-ci et à lui trouver un environnement favorable.
- Si le besoin s'en fait sentir, nous favorisons pour l'enfant des liens affectifs de type familial : parrainage, accueil en famille...

### **Les interventions de l'association : pratiques professionnelles, innovation et progrès**

Les modalités de notre action, qui s'exerce dans le domaine social et dans le domaine médico-social, sont diversifiées et complémentaires.

Les interventions qui nous sont demandées supposent que nous respectons certains principes essentiels :

- Une rigueur professionnelle, fondée à la fois sur une formation solide, enrichie par un perfectionnement continu des compétences, et sur l'engagement de tous ceux et celles qui travaillent au sein de l'association. Cette dernière veille à offrir à ses salariés un cadre

institutionnel permettant la liberté d'expression, la concertation, la recherche de meilleures conditions de travail.

- La nécessité de garantir à l'enfant et à sa famille un accompagnement de qualité, soutenu par l'élaboration et la réflexion d'équipes pluridisciplinaires, et par la rencontre de différents interlocuteurs.
- Le respect du secret professionnel concernant les enfants et leurs familles, et des règles quant au recueil, au traitement, à l'utilisation et à la conservation des informations.
- La nécessité d'intégrer la recherche et la réflexion prospective dans notre travail en faisant preuve d'imagination, d'anticipation des évolutions de la société par des formules innovantes et adaptées.

### **Les relations de l'association avec l'extérieur : un partenariat affirmé**

- L'association OLGA SPITZER travaille en partenariat avec les services, organismes ou autorités qui ont qualité pour lui confier des missions ou pour financer celles-ci.
- L'esprit de partenariat génère un engagement réciproque, une confiance mutuelle et une volonté commune de mettre en œuvre les moyens nécessaires à nos activités.

À cet égard, l'association constitue une force de proposition dans l'action sociale et médico-sociale.

- Elle s'efforce aussi de développer des initiatives de communication tant à l'extérieur

qu'à l'intérieur, en suscitant des échanges d'informations et d'idées avec tous ceux qui peuvent l'aider à parfaire la qualité de sa mission.

- De même, elle reste ouverte aux jeunes et aux familles qu'elle a eu à prendre en charge un certain temps, afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, reprendre contact avec elle.

### **Un engagement éthique**

- Cette Charte qui rappelle nos valeurs nous engage dans toutes nos actions auprès des enfants que nous accompagnons et de leurs familles.
- Notre connaissance des personnes en difficulté et des problèmes locaux nous donne la responsabilité de faire connaître nos observations dans une coopération avec les pouvoirs publics.
- Notre éthique, qui s'appuie sur des principes de démocratie, de respect, de laïcité, de justice, d'indépendance, de solidarité, sous-tend nos actions. Elle conforte notre capacité à répondre à notre mission.

Cette Charte, puisse-t-elle représenter pour les professionnels de l'association et pour nos interlocuteurs plus qu'une référence, un message. C'est un message d'espoir. L'enfant est un adulte en devenir. A nous de l'aider à se construire ou à se reconstruire et à préparer son avenir.





**Siège et Direction générale** - 9, Cour des Petites Écuries - 75010 Paris - [www.associationolgaspitzer.fr](http://www.associationolgaspitzer.fr)

*Association reconnue d'utilité publique en 1928*